

J'aurais voulu que toute cette page soit en noir.

Madame la mort, tu n'avais pas le droit. Et pourtant, ce droit tu l'as pris. Sans demander la permission.

Simplement, parce qu'en vérité, tu as tous les droits. Allez, vas y, Fais ton triste boulot.

Voici le type de gerbe que la ligue a envoyé pour les obsèques de Maël CHASTAGNAC



*Dessus de cercueil*  
réf 12-1153

La création **320€**  
Longueur 120 cm à partir de 260€

Disponible en toutes saisons.

Longueur 120cm  
S'agissant d'un jeune, [redacted]  
les fleurs sont blanches et rosées

08 - Le Devill



**florajet**

La confection de chaque création florale dépend des saisons, de la personnalité artistique de chaque fleuriste exécutant, des fleurs et végétaux à sa disposition dont le coût peut varier pour le fleuriste selon la période et la localisation (surtout pour les roses lors des fêtes telles que : St Valentin, Fête des Mères, etc.). Il pourra donc exister des différences par rapport à la photo d'illustration, y compris dans le nombre ou la taille des fleurs. En cas de différence substantielle, le client en sera informé et pourra modifier ou annuler sa commande. Par ailleurs, les bouquets et compositions florales étant confectionnés et livrés par les fleuristes exécutants, la commande ne sera effective qu'après son acceptation par un fleuriste exécutant. (voir les CGV).

**Prix réel de la gerbe : 300 €EUROS**

Vous trouverez en fin de lettre de la Ligue,

les articles de presse relatant cette triste page de notre discipline.

Denis DETOUCHE et Joël FRIQUET étaient présents aux obsèques.



**Le Président,**

**Madame et Messieurs les Président(e)s  
des Ligues Motocyclistes Régionales.**

N/Réf. : JB/NL

Paris le 9 avril 2013.

Cher(e) Président(e),

Vous n'ignorez pas que nous constatons malheureusement une multiplication d'accidents concernant des spectateurs sur les circuits de motocross.

Après l'Hérault l'an passé, depuis le début de 2013, ce sont trois accidents tragiques qui se sont produits sur des terrains de motocross impliquant du public et notamment des enfants.

Cette situation dramatique n'a pas manqué d'attirer l'attention du gouvernement et notamment de la Ministre des Sports qui m'a personnellement appelé à ce sujet.

Comme vous le savez, la Fédération a décidé l'an passé de charger Monsieur Olivier Robert de mettre en place une cellule destinée à inspecter les terrains de motocross. Sa mission consiste à proposer des améliorations en termes de sécurité et plus particulièrement en ce qui concerne la protection du public.

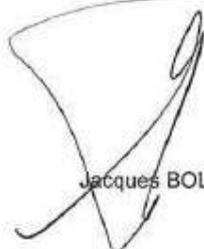
Toutefois, en fonction du nombre très important de ceux-ci (près de 600 sur l'ensemble du territoire national), ce travail s'inscrit sur le long terme.

C'est pourquoi, je vous demande de nommer au sein de votre Ligue un expert qui sera chargé, après une formation dispensée par monsieur Robert et validation de ses compétences, de visiter les terrains de votre Ligue et de faire des observations sur les aménagements à programmer.

Je vous remercie de bien vouloir m'indiquer le nom et les coordonnées de la personne désignée par votre Ligue.

Il est vital que l'ensemble des clubs et des acteurs concernés prennent pleinement conscience de cette inquiétante problématique.

Je vous prie de croire, Cher(e) Président(e), à l'assurance de mes sportives salutations.

 *Bien à vous,*

Jacques BOLLE



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

74, avenue Parmentier - 75011 Paris - Tél. 01 49 23 77 00 - Fax 01 47 00 08 37 - e-mail : ffm@ffmclz.com  
www.ffmoto.org - Siret 784 446 746 00029 - Code APE 9312Z

Le Président,

**Madame et Messieurs les Président(e)s  
des Ligues Motocyclistes Régionales.**

N/Réf. : JB/NL

Paris le 16 avril 2013.

Cher(e) Président(e),

Suite à mon courriel du 9 avril dernier, plusieurs d'entre vous m'ont demandé s'il était possible de proposer plusieurs noms d'experts dans chaque Ligue Motocycliste Régionale.

En fonction du niveau de compétence réclamé, je ne pense pas qu'il soit souhaitable, ni même possible de multiplier le nombre de personnes pour cette mission.

A titre d'exemple, l'évaluation réalisée le 9 février dernier dans le cadre de la journée de formation CDSR, a démontré que seul un nombre relativement limité de représentants CDSR possédait une solide expertise (40% seulement de ceux-ci ont obtenu une note supérieure ou égale à 12/20). Pourtant, ces représentants sont censés connaître parfaitement la réglementation et homologuer régulièrement des circuits de motocross !

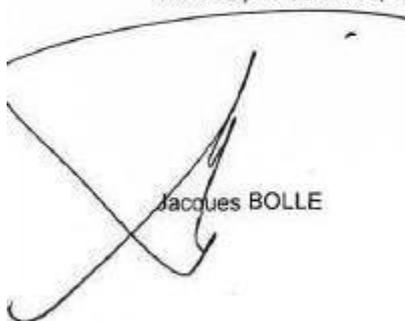
Néanmoins, conscient des problèmes qui pourraient se poser notamment en termes de disponibilités, je vous propose, si vous le souhaitez, de suggérer un deuxième nom d'expert. Il n'est par contre pas envisageable d'envisager un nombre d'experts plus important.

Les modalités de formation et de validation des compétences vous seront communiquées prochainement.

J'en profite pour réclamer aux Ligues qui n'ont pas encore adressé leurs propositions de bien vouloir le faire rapidement.

Le cas échéant, si une ligue considère qu'elle ne possède personne ayant un niveau de compétence suffisant, je vous remercie de bien vouloir nous le faire savoir afin que nous puissions prendre les dispositions adéquates.

Je vous prie de croire, Cher(e) Président(e), à l'assurance de mes sportives salutations.



Jacques BOLLE

*Bien à vous.*



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

74, avenue Parmentier - 75011 Paris - Tél. 01 49 23 77 00 - Fax 01 47 00 08 37 - e-mail : ffrmc@ffmc.org  
www.ffmc.org - Siret 734 448 746 00029 - Code APE 9312Z

**Pour la Champagne, l'expert en sécurité sera Michel GIRAUX  
et son Adjoint Joël FRIQUET**

## Réunion du Bureau Directeur de la LMCA et de la Commission d'enduro

Le 12 Avril 2013 à SAINTE MENEHOULD

### Compte Rendu

Etaient Présents :

Pour le Bureau Directeur

- Mr TOURTE Jean Pol (Président)
- Melle TESSIER Nathalie (Secrétaire – Trésorière)

Pour le Comité Directeur

- Mr LAROSE Didier (Membre)
- Mr RAGUET Patrick (Membre)
- Mr SEGUIN Philippe (Membre)
- Mr DELANDHUY Jean Noël (Membre)
- Mr GABREAUX Mickaël (Membre)
- Mr FRIQUET Joël (Membre)

Pour la Commission d'Enduro

- Mr SANZEY Thierry (Président de la Commission d'Enduro et membre du Comité Directeur)
- Me DUBOIS Isabelle (Vice-présidente de la commission d'enduro)
- Mr RAGUET Jean Paul (Membre)
- Mr GERBIER Thierry (Membre)
- Mr DUBOIS Didier (Membre)

Invité

- Mr DELSAUT Lionel (Président de l'AMP)

Mr TOURTE Jean Pol ouvre la séance à 19 h 40 et remercie les personnes présentes, ensuite il déclare :

Depuis plus d'un an, la commission d'enduro ne fonctionne pas correctement. En permanence, elle ignore qu'elle fait partie de la ligue et qu'à ce titre elle doit informer le Secrétariat et le Président de ses différentes actions. Chacune de ses réunions se déroulent sans que Nathalie ni moi ne soient informés et lorsque nous l'apprenons, nous avons le plus grand mal à savoir son contenu et les décisions qui ont été prises. Régulièrement, il faut attendre plusieurs semaines pour parvenir à obtenir un compte rendu et, ce n'est pas normal.



Maintenant, les affaires : Tout a commencé à la coupe des régions 2012. Ayant reçu une photo de nos pilotes où ils ne portaient pas les maillots de la ligue, j'ai demandé à Thierry : « pourquoi ». Il m'a répondu qu'ils les avaient refusés.

J'ai alors demandé la version des pilotes et Mickael PIAT m'a envoyé une lettre où il déclarait que tu leur avais proposé des maillots ISDE de plus de 10 ans et de mauvaises tailles.

Par la suite, tu as dit au comité directeur que c'était une équipe ayant un niveau très faible qui ne pouvait pas échapper à la dernière place ou au mieux à l'avant dernière.

Personnellement, ça me choque car un délégué doit être combatif et non défaitiste.

En fin de saison, Thierry a reconnu que le véritable but de son déplacement, ce n'était pas d'encadrer les pilotes, mais de faire de photos. Ce n'est nullement le rôle d'un délégué et cela fait un reportage photo qui coûte cher à la ligue puisque ses frais ont été remboursés.

Cette année, la cacophonie a été encore pire, puisqu'elle a duré 2 mois. Dans un premier temps, la commission d'enduro a décidé d'effectuer sa sélection lors du stage de début de saison. Pour celui-ci, il a été fait appel à un pilote belge, sans vérifier qu'il avait bien la compétence pour encadrer les pilotes. Un membre du comité directeur ayant attiré mon attention sur le problème, j'ai demandé à Thierry de vérifier. A partir de ce moment je suis resté sans nouvelle et j'ai dû recueillir par mes propres moyens, auprès d'autres membres de la commission, les mails relatifs à l'évolution du dossier. Aujourd'hui, je ne sais toujours pas si le pilote belge avait les diplômes nécessaires ou pas.

Le stage n'ayant pas eu lieu, Thierry a dit au Comité Directeur le 22 mars, qu'il effectuerait sa sélection, en fonction du résultat du Val de Lorraine qui avait lieu 2 jours plus tard. La course du dimanche ne donnant pas la sélection qu'il souhaitait, il décide d'organiser un vote des membres de la commission d'enduro. Nous sommes à 14 jours de l'épreuve, mais ce n'est que 3 jours plus tard qu'il envoie le mail pour demander aux gens de voter. Dans celui-ci, il indique, quelle est l'équipe qu'il souhaite et qui, il écarte de la sélection. C'est ce que l'on appelle de la démocratie à la nord-coréenne.

Jeudi : rien,

Vendredi : rien.

Samedi 30 mars après-midi.

- Les dirigeants **d'AMP** me téléphonent la composition de leur équipe :
- PIAT, TASSIN, HUGOT
- Rentrant chez moi, je découvre un message téléphonique de Thierry il me donne le résultat du vote : TASSIN 8 voix, MOREAUX 6 voix, MITTEAUX 6 voix, PIAT 3 voix, HUGOT 1 voix, LORRAIN 1 voix
- Pour lui, l'équipe serait donc composée des 3 premiers pilotes du sondage. Seul problème, Ludovic TASSIN refuse de courir si Mickaël PIAT n'est pas dans l'équipe. Par ailleurs, n'ayant pas de réponse, alors que nous sommes à 6 jours du départ, il s'est engagé dans l'équipe d'AMP.

Lundi 1 avril 11h

- Thierry me téléphone. Compte tenu des circonstances, son équipe serait composée de : MITTEAUX, MOREAUX et BROCARD, mais il n'arrive pas à joindre ce dernier. Selon lui, BROCARD est un pilote qui a renoncé au championnat 2012, car il aurait été obligé de monter en ligue. Il faut donc attendre. En vérité, BROCARD 11<sup>ème</sup> du trophée 2011 n'a pas fait le championnat, ni le trophée en 2012. Il n'a pas non plus participé au Val de Lorraine.
- Thierry reconnaît qu'il a tardé à envoyer le mail aux membres de sa commission, mais il a d'autres occupations.

Mardi 2 avril

- Thierry me dit qu'il donnera la composition de l'équipe avant 18h.
- Ayant eu des échos (toujours le même problème d'information) sur la participation non certaine de Gilles MOREAU, je lui téléphone. Il est bien d'accord pour aller à la coupe des Régions.
- 22h 50 Gilles MOREAU m'envoie un mail que vous trouverez en annexe. Je suis totalement d'accord avec lui sur le fond.

Mercredi matin : j- 2

- Je téléphone à Thierry qui me déclare être dans l'impossibilité de former une équipe pour la coupe des régions d'enduro.

Vendredi matin : l'équipe d'Ardenne Moto Passion part pour la coupe des régions. Elle y remporte un excellent résultat qui aurait fait le bonheur de la Ligue.

Aujourd'hui, la ligue motocycliste de champagne Ardenne est la risée de tous ceux qui s'intéressent de près ou de loin à l'Enduro. Les pilotes, qui nous traitent ouvertement d'incompétents, les clubs organisateurs et même les instances Fédérales, suite à la lamentable impression que la ligue a laissée à la coupe des régions.

Cela ne peut plus durer et j'envisage fortement de suivre l'avis de Stéphane LECOESTER qui a pourtant toujours été un soutien inconditionnel de Thierry. Dans son dernier mail, il écrit : « Je crois qu'il nous faut un autre Président de commission » A cet instant précis, c'est ce que je compte faire, à moins que quelqu'un me persuade du contraire.

Maintenant, je vous laisse la parole, mais je voudrais que Nathalie nous lise d'abord cette lettre des pilotes, acteurs de la coupe des régions 2013, lettre que j'ai reçue ce matin.



Il demande aux membres qui veulent prendre la parole :

Lionel DELSAUT : une équipe AMP a été créée suite à l'absence d'une équipe de la ligue au 30 mars.

Didier DUBOIS : Pierrick HUGOT a arrêté en 2012 car il a eu un problème technique (casse de sa moto).

En 2012, les maillots ont été donnés aux pilotes le jour même de la course.

Pour 2013, il pensait que les 3 premiers de 2012 seraient sélectionnés car on lui a dit qu'il fallait faire une sélection chronométrée sur un circuit.

Patrick RAGUET : Lors de la réunion du comité directeur à Sainte Ménéhould avant l'Assemblée Générale il avait été proposé de faire un stage de cohésion et non de sélection.

Thierry GERBIER : le Stage de cohésion pourrait établir une bonne ambiance entre les pilotes.

Thierry SANZEY : J'avais compris ainsi que Stéphane LECOESTER qu'il fallait faire une sélection.

Lors de l'Assemblée Générale, il a été demandé de faire une réunion rapidement pour la coupe des Régions.

Jean Paul RAGUET : Lors de chaque réunion, nous sommes convoqués 8 jours avant, donc nous ne pouvons pas toujours nous libérer.

Jean Pol TOURTE : Le Secrétariat ainsi que le Président de la ligue doivent être avertis de chaque réunion de commission, ce qui n'est pas fait pour la commission d'enduro.

Didier DUBOIS : C'est vrai que ça pose un problème de prévenir trop tard.



Lionel DELSAUT : Thierry SANZEY ne vient pas aux Enduros et ne soutient pas les clubs ainsi que les pilotes.

Jean Paul RAGUET : Thierry tu ne suis pas ton règlement.

Thierry SANZEY : Je ne viens pas sur les épreuves d'AMP car j'avais demandé à Jean Paul RAGUET de me rembourser mon engagement il y a 3 ans car il ne voulait pas me mettre en 50.

Patrick RAGUET : Nous ne t'avons pas remboursé car tu n'as pas présenté de certificat médical.

Jean Paul RAGUET : Nous ne recevons pas les comptes rendus des réunions et je n'ai pas reçu le résultat du sondage pour la sélection.



Thierry GERBIER : Il faudrait plus de cohésions entre la commission d'enduro et la ligue. On doit se resserrer pour défendre notre sport et remettre tout à plat (il faut crever l'abcès).

Lionel DELSAUT : les transpondeurs devraient être gratuits pour les endurances en champagne car dans les autres ligues c'est ce qui se fait.

Mickaël GABREAUX : On ne peut pas les faire gratuits car les pilotes de cross les payent.

Thierry GERBIER : Reporter le stage de la ligue (pas de breveté) et prévoir le stage de 2014 en février (chercher dès maintenant un breveté).

Lionel DELSAUT : La Champagne Ardennes doit être représentée à la Coupe des Régions et prendre les 3 premiers de l'année d'avant.

Patrick RAGUET : Les pilotes voulaient y aller cette année pour représenter la ligue mais ils ont été prévenus trop tard.



Thierry SANZEY : Je ne voulais pas prendre Pierrick HUGOT car il a abandonné 4 fois en 2012.

Didier DUBOIS : Il a eu sa moto qui a brûlé, ce n'est pas de sa faute.

Lionel DELSAUT : Dans le mail envoyé aux pilotes pour leur choix des représentants pour la coupe des régions, on ne demande pas aux pilotes de choisir certains pilotes plutôt que d'autres.

Thierry SANZEY : Ils n'ont pas voulu mettre les maillots.

Didier DUBOIS : Les maillots étaient en coton.

Patrick RAGUET : Il y en a des neufs.

Didier LAROSE : Gros manque de communication, des choses à garder et à ne pas diffuser (un pilote qui casse et apprend sur internet que c'est une brûle ça ne se fait pas).

Lionel DELSAUT : pas d'entente entre le club (AMP) et Thierry SANZEY.

Thierry SANZEY : Bonne entente avec Philippe RAGUET mais plus depuis.

Jean Noël DELANDHUY : Prévoir des réunions avec plus de personnes.

Thierry SANZEY : Je ne vois pas des membres de la commission faire « délégué » sur les épreuves. Les membres n'ont pas la qualification ODC ou OCS.

Jean Paul RAGUET : Grand manque de communication, je n'ai pas eu les résultats des votes de la sélection.

Lionel DELSAUT : Un président de commission doit soutenir les clubs et les pilotes et non les dénigrer (lors de l'AG, problème lors notre enduro).

Jean Pol TOURTE : pourquoi les points du trophée ne sont pas les mêmes que ceux du championnat.

Lionel DELSAUT : je suis d'accord avec Jean Pol.



Thierry SANZEY : c'est la commission qui a décidé.

Jean Pol TOURTE : Les membres du bureau Directeur sont membres de droit des commissions et peuvent assister aux réunions (donc obligation de donner les dates de réunions d'avance).

Thierry SANZEY : Pour la coupe des régions, il y a eu un problème de compréhension. Mail envoyé le 28 mars pour le choix des pilotes (envoi trop tard pour pouvoir composer une équipe). Lionel DELSAUT a fait le changement des pilotes de l'équipe de la ligue auprès du club organisateur.

Lionel DELSAUT : le changement a été fait le mercredi et j'ai demandé que l'équipe de ligue devienne l'équipe d'AMP. Moi je trouvais inadmissible qu'il n'y ait pas d'équipe 7 jours avant.

Thierry SANZEY : Ludovic TASSIN ne voulait pas rouler avec tel pilote, c'est inadmissible.

Jean Paul RAGUET : Ludovic n'avait pas la possibilité d'y aller sans PIAT (pour partir avec lui car pas de véhicule pour se déplacer).

Jean Pol TOURTE : La commission souhaite t'elle garder son Président ? Thierry, quelles sont tes intentions ?

Lionel DELSAUT : Est-ce que Thierry veut continuer ?

Thierry SANZEY : Je ne sais pas. En 1<sup>er</sup> lieu, faire plus de communication avec les membres.

Jean Pol TOURTE : Je propose que la commission d'enduro se réunisse avant le 21 Juin 2013 et décide si les membres veulent garder Thierry en tant que président (demande de vote à bulletin secret). J'aimerais qu'il y ait un autre vice-président car de juin à septembre, Isabelle et Thierry sont absents.

Les personnes présentes sont d'accord de laisser la commission choisir.

Si la Commission renouvelle son soutien, un vote identique et dans les mêmes conditions sera réalisé auprès du comité Directeur le 21 juin.

Isabelle DUBOIS : « je vous annonce que pour le 31 décembre je ne serais plus vice-présidente (peut-être avant) ».

Jean Pol TOURTE clos la séance à 23 H 30.

## La lettre du Pilote Mickaël PIAT, mis en cause par Thierry SANZEY

Messieurs les membres du  
Comité de la Ligue Motocycliste  
CHAMPAGNE ARDENNES

A Sedan, le 11 avril 2013.

Objet : Coupe de France des Régions d'Enduro 7 avril 2013.

Messieurs,

Nous vous adressons la présente pour vous faire part de notre mécontentement concernant l'organisation de la sélection pour la coupe de France des Régions d'Enduro 2013.

Nous aimerions bien connaître les critères retenus par Monsieur Sanzey afin de procéder à cette sélection, puisque de toute évidence, celui-ci n'a pas porté son choix sur les pilotes ayant les meilleurs résultats la saison dernière, sous prétexte d'un manque de régularité, sans parler de ceux qualifiés de « chèvre » par celui-ci.

Par contre Monsieur Sanzey a contacté des pilotes ne faisant plus d'enduro depuis plusieurs années, et pire sans licence française (pour exemple Monsieur Frédéric Fousse qui ne pratique plus l'enduro depuis 2 ans).

Ce qui prouve que le responsable de la sélection ne connaît pas les pilotes encore dans le circuit et susceptibles de bien représenter la région, alors que n'importe quelle personne s'intéressant un minimum à l'enduro aurait pu le faire.

Pour ce qui est du timing, vu qu'aucune sélection n'avait encore été faite le 30 mars 2013, soit une semaine avant la compétition, nous avons décidé (Pierrick HUGOT, Ludovic TASSIN, et Michaël PIAT) de constituer une équipe Club afin de participer à l'évènement.

Pendant ce temps Monsieur Sanzey s'est enfin décidé à contacter des pilotes en catastrophe le dimanche 30 mars pour constituer l'équipe, pour finalement tout annuler le mardi 2 avril.

Ce n'est ni plus ni moins que du fouttage de gueule !

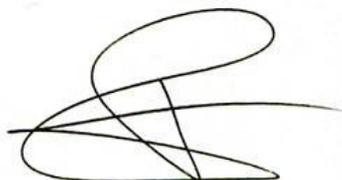
Aucune prise en considération des obligations personnelles ou professionnelles des pilotes, comment s'organiser sérieusement 5 jours avant la compétition !

En parlant avec les responsables d'autres ligues le jour de l'enduro nous avons appris que leurs sélection avaient été faites 2 mois avant l'épreuve, et que certaines ligues ont même organisé des stages de perfectionnement pour préparer les pilotes sélectionnés.

Que faisait Monsieur Sanzey pendant ce temps ?

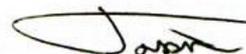
Ce qui nous amène à nous poser cette question : à quoi sert-il ?

Michaël PIAT



Ludovic TASSIN

Merci M<sup>r</sup> SANZEY



Moto club des 3 communes  
Mr Dujancourt Ludovic  
28 rue neuve  
10170 Les Grandes Chapelles  
03.25.37.91.79 ou 06.50.44.22.33  
[mc3c10@orange.fr](mailto:mc3c10@orange.fr)

**OBJET : prairie du 3 mars 2013**

Monsieur

Après quelques semaines de réflexions je vous fais part de mon mécontentement sur le manque de commissaires de piste.

Explication début janvier Mr Regis Loix me fait part de son intention de ne pas inscrire la prairie du 3 mars au calendrier des commissaires de piste de la ligue de champagne ardennes en me laissant un message sur mon téléphone portable (étant en milieu rural les portables ne fonctionnent pas) c'est donc à 22h en rentrant de mon travail que j'ai eu ce message. Je joins Mr Tourte pour le prévenir que si la ligue ne fournit pas de commissaires je ferais abstraction du paiement de la part ligue sur les engagements. Les choses rentrent dans l'ordre Mr Loix et Mr Tourte me confirment que la ligue va fournir les 19 commissaires nécessaires à la prairie. Nous sommes maintenant le 25 février pour moi tout est en place bénévoles, homologation préfectoral jusqu'au message de Mr Regis Loix reçu à 21h30 sur mon portable qui me prévient que la ligue ne peut fournir que 11 commissaires je prends contact avec Regis qui me dit de trouver les commissaires manquants et que la ligue va prendre en charge le paiement des licences à la journée. Je me retrouve à 5 jours de la prairie dans l'obligation de demander aux bénévoles prévues à l'entretien du site, de la piste, à la grille et à l'affichage des résultats de faire des commissaires de piste. Le samedi avec Jennifer nous faisons les licences à la journée de ces bénévoles que je fax à AMV et que je remets à Mlle Nathalie Tessier avec le règlement. A mon arrivée le dimanche 3 mars à 6h sur le site j'ai constaté le vol du sac de sciure pour les toilettes et la détérioration volontaire pendant la nuit des toilettes bio (casse de l'assise) rendant son utilisation impossible, le responsable de la sono me fait part du vol de ses enrouleurs électriques, je mets en place un raccord pompier équipé de robinet sur la cuve à eau. La journée se passe plutôt bien excepté le mépris pour les commissaires de piste et des règles de sécurité de Mr Bauer père d'un pilote (hors ligue) 50 cm<sup>3</sup>. La journée s'achève en repartant je constate le vol du raccord pompier et la casse volontaire du moteur de la citerne à eau (carter fonte 5mm) par des coups de marteau ou autre objet.

Pour avoir pris contact avec plusieurs commissaires absents il semblerait qu'un courrier du responsable des commissaires aurait été mal pris et que pour cette raison ils ont voulu boycotter la prairie. Ce manque de commissaires à nuit à l'organisation de la prairie.

La facture de la ligue étant de 1080,50€ 50% de cette somme est reversée aux commissaires de piste 540€ la ligue ayant fournis 50% des commissaires de piste.

Le bureau du MC3C a pris la décision de soustraire la somme de 270€ de la part engagements ce qui correspond aux 50% des commissaires fournis par le club et 49€ pour la chambre d'hôtel de Mr Pitoux (facture jointe) que le club a réglé.

Dans l'attente de votre réponse veuillez agréer à mes salutations sportives

Mr Dujancourt Ludovic  
Président du moto club des 3 communes

P.s : toutefois nous réglerons les 270€ retenus au paiement du dédommagement des commissaires fournis et aux remboursements des licences une manifestation prise pour ces commissaires de piste.

# Mon message aux 50cc, suite à leur comportement lamentable

## à la remise des prix de MAILLY LE CAMP

Bonjour,

Si je n'ai pas communiqué plus rapidement le classement du trophée 50cc, c'est que le comportement désastreux de plusieurs parents, m'a poussé à m'interroger longuement, sur l'utilité de continuer cette mini compétition. De toute évidence, certains se sont trompés sur nos intentions. Lors de leurs 2 premières années de pratique, notre seul et unique but est d'éduquer les enfants et d'en faire des pilotes respectueux des valeurs de notre discipline. Pas encore de les porter au statut de champion. Cela viendra plus tard. C'est pour cela que chaque participant reçoit la même récompense à la fin de la journée. La champagne est l'une des seules ligues à effectuer un mini classement pour donner de l'intérêt aux démonstrations effectuées par nos bambins. Ce n'est pas une obligation. N'oubliez jamais qu'un pilote est toujours responsable de ses accompagnateurs, même si se sont ses parents.

Si tous les proches de nos petits 50cc ne redescendent pas sur terre dès la prochaine épreuve, je n'hésiterai pas à annuler définitivement cette compétition. Se sera dommage pour tous ceux qui sont respectueux de la réglementation, mais je ne peux tolérer que de nouveaux venus, arrivent parmi nous avec un esprit belliqueux et destructif.

L'une des personnes qui s'est tristement mis en évidence lors de la remise des prix de Mailly le Camp a été sous le feu des projecteurs il y a 2 ans, Il serait très dommage qu'elle y revienne.

### Compte rendu de la commission Trial du 02/04/2013

#### - Mise en conformité du règlement 2013 par rapport aux décisions nationales :

- confirmation de la suppression du non-stop
- création d'une catégorie S4+
- nombre de tours : pas de changement (2 tours en S4 et S4+ et 3 tours pour les autres catégories) .Tous les tours comptent pour le classement.

#### - Calendrier :

- l'épreuve de Monthermé est confirmée pour le 30 Juin
- l'épreuve de Caisnes (le 23 Juin) est ajoutée au championnat pour cause d'annulation du championnat "Grand Est"

#### - Classement :

- pas de changement, les 5 meilleurs résultats sur l'ensemble des épreuves seront retenus pour le Championnat de Champagne

#### - Point sur les stages :

Les stages se sont bien déroulés avec une affluence record : en particulier grâce à de nombreux adultes qui s'inscrivent pour la journée.

#### - Championnat "Grand Est" :

Nos contacts répétés avec la Ligue de Lorraine n'ont pas permis de trouver un accord pour 2013, en particulier sur la répartition géographique des épreuves. Nous tenterons une approche en fin d'année pour 2014.

**- Carte "trial" pour les stagiaires à la journée non licenciés :**

Après plusieurs démarches auprès de la FFM, la carte trial paraît la seule et unique formule d'assurance pour un pilote non licencié qui participe à un stage de l'école de trial.

Outre le coût financier (40€) , c'est surtout la mise en œuvre qui est compliquée :

- certificat médical
- inscription par mail avant le stage
- récapitulatif à envoyer après le stage

En fait, beaucoup d'administratif à faire sur le terrain dans des conditions pas toujours simples !

Pour tenter de remédier à ce problème, il est décidé de favoriser les stagiaires à prendre une licence à l'année . Compte tenu de la répartition des subventions validée en comité directeur, il est proposé à tout nouveau stagiaire participant à la journée de lui faire une réduction de 30% après 3 journées de stage soit l'équivalent du 4ème stage gratuit.

**- Demande de stage pour le MC d'Epernay:**

Dans un souci de pratiquer ses stages dans le respect de la réglementation, il est proposé au MCE d'utiliser la structure de l'école de trial pour effectuer ses formations. A valider à l'occasion d'un RV avec le Président G Brugnon.

**- Agrément du terrain de trial de Vertus :**

La demande a été validée par le comité directeur et la commission : il reste à effectuer l'agrément avec un BE et le Président de la commission.

**- Questions diverses :**

La ligue ayant décidé de refaire des maillots, un lot de maillots a été commandé pour le trial dans l'objectif d'une future participation à la coupe des Provinces.

---

**LES ARTICLES RELATIFS A L'ACCIDENT DE MAEL CHASTAGNAC**

**Compétition à La Neuville-aux-Joûtes**

# Un jeune pilote se tue en quad

Page 17



**L'Ardennais**

Lundi 29 avril 2013 - 67<sup>e</sup> année - N° 21585 - C.G.P. AP 0315 C 86726. 1 €

La victime est décédée sous les yeux de sa maman et de son amie.

# Un pilote de 19 ans se tue en quad

**Vive émotion, hier, lors du championnat de France de quad Élite organisé à La Neuville-aux-Joûtes. Un jeune pilote originaire du Limousin a trouvé la mort pendant la course, sous les yeux de sa mère et sa petite amie.**

**S**ÉRIE noire pour les motards et quadistes ardennais. Après le décès, le week-end dernier, dans l'Yonne, d'un motard du Vouzinois qui rentrait du Bol d'Or, c'est la course de moto et de quad de La Neuville-aux-Joûtes, tout près de Signy-le-Petit, qui a été endeuillée hier après-midi.

La compétition rassemblant 140 pilotes de moto et de quad venait tout juste de commencer. A 13 h 40, Maël Chastagnac, pilote âgé de 19 ans, venu du Motoclub de Cussac (Haute-Vienne), a chuté de son quad pendant la première manche.

Selon les témoins de l'accident, il est retombé sur la tête. Sous la violence du choc, son casque s'est brisé. Le jeune homme, qui a perdu beaucoup de sang, était toutefois conscient et pouvait parler à l'arrivée des pompiers de Signy-le-Petit et des urgentistes d'Hirson et Charleville.

Malgré leur intervention, le

pilote du Limousin devait succomber à ses blessures à 14 h 30. Selon l'organisateur de la course, Denis Detouche, que nous avons contacté hier, « le pilote a été massé pendant une demi-heure, et il est parti tout doucement, sous les yeux de sa mère et de sa petite amie, qui étaient venues avec lui dans les Ardennes ».

## « Drame absolu »

Le Moto club du pavillon, organisateur de la course, a immédiatement annulé cette 21<sup>e</sup> édition, qui lançait officiellement le championnat de France de quad Élite.

Tandis que le circuit de 1 800 mètres de long, situé entre Signy-le-Petit et Watigny, se vidait peu à peu de ses 70 quads et 70 motos, les gendarmes de la communauté de brigades de Rocroi occupaient les lieux, en présence du capitaine Stéphane Hautier, commandant la compagnie de gendarmerie de Revin.

Le quad de la victime a été saisi en vue d'être expertisé.



Le quad de la victime a été saisi en vue d'être expertisé.

Il a été précisé que le pilote décédé a chuté seul (il n'y a pas eu de choc avec un autre engin). Peu après 15 heures, le sous-

préfet de permanence Éric Zabouraef (sous-préfet de Rethel) s'est rendu sur les lieux, tout comme le président du

conseil général, Benoît Huré, qui demeure à proximité. Évoquant un « drame absolu », le président Denis Detouche a

Selon les témoins de l'accident, le jeune pilote, en chutant, est retombé sur la tête. Sous la violence du choc, son casque s'est brisé.

Photos Jean-Pol CARUEL

expliqué l'accident par « une erreur de pilotage et non un problème de sécurité ». Il indique que c'est le premier décès sur le circuit de motocross de la Neuville-aux-Joûtes.

En 2003, un premier accident très grave avait cependant eu lieu sur le même circuit.

Guillaume LÉVY

## Quad mortel

# Des engins vraiment dangereux »

reneurs en faillite ne seront plus fichés par la Banque de France

se pense pas que ce soit la meilleure solution. Il y a des ont pas eu de chance mais il y a les véreux qui bernent plusieurs listes ! »

va sur-als-cou-t débile, xixième plus ! »

ouveau ises. Le qui ne rédits, il le gros e, peu ne sera

es d'une « futurs la peine voir que lite. »

choc ion ole

familles xplosion elles pas que cel- familles u le droit résiden- que le fait pas ant M. le publiec était le es Français (à méditer). »

nême ingénieur qui a conçu notre immeuble en centre-e. Qu'on ne me parle pas de vétusté car mes voisins et cter les lieux et l'immeuble est en très bon état. »

Un jeune pilote de quad se tue pendant une course

**ray002** : « Ces engins sont vraiment dangereux. Au départ leur fonction était agricole, bien vite détournée pour loisir tout terrain. Ils sont de plus en plus puissants ce qui demande une bonne maîtrise de l'engin. Ce que n'avait pas su faire un pilote il y a quelques mois à Neuville-Saint-Amand ! Condoléances à la famille. »

Reactions des lecteurs  
L'ardennais du 30 avril 2013



« Il y a des accidents à moto, en rallye et en tout sport mécanique ! »

**leretour** : « Précisons que c'était lors de la première manche du championnat de France quad cross stock. Ça n'est pas une balade en famille... Il y a des accidents à moto, en rallye et en tout sport mécanique ! C'est même ça qui fait venir une partie des spectateurs... Une place sur le podium ne se fait pas sans risque. De très très grands de sports mécaniques en ont déjà fait les frais... C'est souvent pour une place au classement et le plaisir de nos yeux que ces accidents arrivent. »

**Tifany2203** : « Merci de faire de preuve de respect envers ce jeune et sa famille et donc évitez tout commentaire inutile sur la pratique de ce sport et le quad en lui-même. Certains sont en train de pleurer un

ami, un frère, un fils. Respectons cela et débitez ailleurs. Merci. »

**ange51** : « Pauvre gamin. Sincères condoléances aux parents de ce jeune. »

Deux interpellations en forêt

L'Ardennais du  
27/04/2013 page 13  
Rubrique REVIN

# La chasse aux quads et aux motos est ouverte

**On ne rigole pas avec la forêt et la faune sauvage. Deux motards viennent de l'apprendre à leurs dépens. Le nouveau patron de l'ONCFS annonce une surveillance renforcée jusqu'au printemps.**



Les fans de hors-piste en forêt détériorent la nature et dérangent les espèces animales.



Les deux jeunes motards se sont fait prendre alors que leur engin s'était embourbé près d'une zone humide protégée, loin de toute route autorisée.

« **D**EPUIS l'arrivée des beaux jours, en collaboration avec l'Office national de la forêt (ONF) et l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA), nous menons des opérations pour limiter la circulation dans les espaces naturels, essentiellement forestiers, qui correspondent en grande partie au périmètre du Parc naturel régional. Il y a beaucoup trop de personnes qui font du quad ou de la moto sur des chemins interdits », annonce Serge Pierrot, nouveau chef de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) dans les Ardennes. À ses yeux, il est temps de ramener les engins motorisés sur le droit

chemin, en l'occurrence les voies publiques.

L'agent assermenté rappelle la loi : « La circulation des véhicules à moteur n'est autorisée que sur les voies ouvertes à la circulation publique, à savoir les routes nationales, départementales, communales et les chemins ruraux sauf dispositions contraires. La pratique du hors-piste est donc strictement interdite. »

## Jusqu'à 1 500 euros d'amende

Une interpellation valant mieux qu'un long discours, des agents assermentés se sont postés le week-end dernier dans la forêt communale de Revin.

Cachés à un point de passage obligé (près d'un ruisseau), ils n'ont pas tardé à récolter leurs fruits : en l'occurrence deux motards de moins de 30 ans, venus du secteur de Charleville pour faire vrombir leur engin de type enduro en plein cœur de la forêt. Qui plus est, en bordure d'une zone protégée...

Ces derniers ont plaidé qu'ils s'étaient « perdus »... Ils se sont vu immédiatement infliger une contravention de 5e classe. En théorie, ils risquent donc chacun une amende pouvant aller jusqu'à 1 500 euros !

Présent durant l'opération, Serge Pierrot détaille les trois

problèmes causés par la moto ou le quad en forêt : « il y a d'abord un risque de dégradation du milieu naturel (voir les sillons sur la photo, ndlr). Il y a ensuite un risque de déranger les espèces animales, surtout en cette période de nidification pour les oiseaux et de mise bas pour les mammifères. Les animaux dérangés peuvent ainsi abandonner leurs petits. Enfin, les quads et les motos sont souvent l'origine de

conflits d'usage, c'est-à-dire de tensions avec les marcheurs, cyclistes ou chasseurs. »

Pour toutes ces raisons, l'ONCFS a décidé de ne pas relâcher la pression : jusqu'à l'été, les fédéraux procéderont à des contrôles réguliers en forêt. Le hors-piste pourra alors se payer très cher. Aucun risque d'avalanche de neige, mais des avalanches de prunes, en revanche...

Guillaume LÉVY

## Les 5 règles de bonne conduite

L'ONCFS rappelle quelques règles indispensables avant d'enfourcher sa moto ou son quad dans un milieu naturel.

1 : Bannir la pratique du hors-piste.

2 : S'assurer que la voie soit bien ouverte à la circulation publique. Un chemin non carrossable est par définition interdit. Un simple sentier ou layon n'est jamais ouvert à la circulation.

3 : La présence sur des cartes de routes et de

voies n'implique pas qu'elles sont ouvertes à la circulation publique.

4 : Respecter l'environnement, les espaces protégés, les parcs nationaux, les réserves naturelles... Respecter les autres usagers de la nature (promeneurs, VTT, chasseurs...). Respecter les cultures, les plantations et les aménagements agricoles (clôtures, chemins...).

5 : Circuler en groupe et de préférence à une vitesse raisonnable.

## Serge Pierrot, le nouveau chef des fédéraux

Serge Pierrot vient de prendre la tête des neuf agents assermentés de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) des Ardennes, autrefois appelés « les fédéraux ». Depuis le 1er mars, il a remplacé Jean-François Malicet dans les murs de Saulces-Monclin. Il s'agit du huitième poste de cet homme de 50 ans natif de la Meuse. Il était auparavant membre de la Brigade mobile d'interven-



# L'Ardennais



Le bonh  
RÉSEAU  
CONSEIL AGRÉÉ  
Hervé LEFEBV  
55, rue Chanzy  
REIMS  
03.26.88.92.4

Samedi 27 avril 2013 - 67<sup>e</sup> année - N° 21583 - C.O.P.A.P. 0315 C 80726 1,60 €



Quads et motos sous surveillance

Page 13

367